

La Cour européenne soutient les opposants aux coupes dans la forêt de Białowieża, l'une des rares forêts primaires d'Europe, dans l'est de la Pologne.

Il semble que l'un des grands problèmes environnementaux actuels de l'Union Européenne soit résolu ou en passe de l'être. Selon les conclusions rendues mardi par l'avocat général de la Cour de justice européenne (CJUE), l'exploitation de cette forêt classée au patrimoine mondial de l'UNESCO est illégale.

Le ministre polonais de l'environnement Henryk Kowalczyk a tout de suite réagi en déclarant qu'il accepterait le jugement final de la Cour, attendu en mars, laquelle a pour habitude de suivre les conclusions de l'avocat général.

Ce fut une longue bataille - Au début de l'année 2016, peu après la prise du pouvoir par le parti nationaliste et conservateur PiS (Droit et Justice), le ministre de l'environnement Jan Szyszko a ordonné des abattages massifs dans la forêt de Białowieża sous prétexte de la protéger contre le scolyte, un insecte xylophage. Les abbatages ont provoqué des protestations sur place, parfois violemment dispersées, des écologistes s'enchaînant aux engins pour empêcher les coupes.

Selon les écologistes, les coupes ont été faites dans la partie la plus ancienne et donc la plus précieuse de la forêt. Les abattages ont finalement cessé à la fin de l'année 2017 et le ministre Szyszko a été mis à la porte du gouvernement en janvier 2018 lors du [grand remaniement par Mateusz Morawiecki](#).

Selon toutes vraisemblances, les coupes ne devraient donc pas reprendre, le nouveau ministre de l'environnement ayant clairement indiqué que « *la Pologne se conformera au jugement final de la Cour (de justice européenne)* ».

[La Pologne mise à l'amende pour ses coupes dans la forêt de Białowieża](#)